



info SIMEX

Bulletin du SIMEX 2016 **N° 1**



Mot du Ministre de l'Intérieur



M. François Anick Joseph, Ministre de l'Intérieur et des Collectivités territoriales (MICT)

Nos responsabilités au Ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales, en particulier à la présidence du Système national de gestion des risques et des désastres, et notre fibre patriotique nous dictent de res-

ter alertes face aux risques de catastrophes qui menacent le territoire de la fière et rebelle république d'Haïti. L'histoire récente du tremblement de terre du 12 janvier 2010, nous rappelle le lourd tribut payé notamment par la population de l'Ouest, en perte de vies humaines et matérielles.

Le pays a connu des disparitions (matérielles et humaines), l'onde de choc nous a touchés jusque dans nos entrailles et aucun secteur, aucune catégorie de la société n'a été épargnée, non par pure fatalité, mais parce que nos citoyens et citoyennes n'ont pas été assez informés, sensibilisés et éduqués en ce domaine particulier. L'État se doit d'anticiper et nous nous devons de nous en-

gager, compte tenu de notre grande vulnérabilité et des limitations de nos ressources, car la vie des fils et filles de notre chère patrie en dépend, et les conséquences sur le développement peuvent être majeures. Nous nous devons aussi d'espérer pour une Haïti toujours debout et croire en les dispositions de prévention des catastrophes, tels les exercices de préparation, la formation des cadres, les actions de sensibilisation. A l'approche de la saison cyclonique, les risques sont beaucoup plus imminents. Les efforts systématiques et réguliers des différentes structures concernées de l'État visent également à s'attaquer aux défis, résoudre les problèmes, réduire les risques et surtout diminuer les effets des catastrophes.

Le Plan Nord en chiffres

- Microzonage sismique (cartographie) réalisé dans **5 villes du Grand Nord**.
- Réalisation de **3 plans de contingences sismiques**, à raison d'un par département (Nord, Nord-est et Nord-Ouest).
- Formation et certification de **220 maçons et 24 contremaîtres** à la construction chaînée.
- Formation de **32 ingénieurs et architectes** à la chaîne de valeur constructible.
- Information et sensibilisation de plus de **16 000 élèves**.
- Distribution de plus de **50 000 dépliants** sur les consignes et mesures à adopter en cas de séisme.
- Formation de **35 agents de la Direction administrative pénitentiaire** en prévention du risque sismique et secours au détenu dans le plus grand centre carcéral du Grand Nord.

L'actualité du SIMEX



Mme Yvonne Helle, Directrice du PNUD



Mme Marie Alta Jean Baptiste, Directrice de la DPC

Le 6 mai 2016, la ville du Cap-Haïtien accueillera une simulation de séisme générant un tsunami, appelée SIMEX (exercice de simulation). Organisé par la Direction de la protection civile, avec l'appui du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), cet exercice est une activité importante du Plan de réduction du risque sismique dans les départements du Nord d'Haïti (Plan Nord). Mme Marie Alta Jean-Baptiste, la Directrice de la Protection civile, et Yvonne Helle, la Directrice du PNUD Haïti, interviennent ensemble sur cet événement de grande envergure.

...Voir page 2

CONTACTS : Guillaume Albert Moléon | Ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales
moleonalbert@yahoo.com +50948923169
Audrey Brassel | PNUD Haïti | audrey.brassel-day@undp.org +50931701189
Bernardin Francisque | CDGRD Nord | bzico9@yahoo.fr +50931701200

Dans quel cadre cet exercice de simulation s'inscrit-il ?

Marie Alta Jean-Baptiste : Suite au séisme dévastateur de janvier 2010, l'État haïtien a élaboré et validé une « feuille de route en vue de la réduction de la vulnérabilité sismique en Haïti ». Ce document d'orientation stratégique concerne fondamentalement la surveillance et l'évaluation constantes de la menace sismique dans le pays. Cette simulation rentre donc dans le cadre d'une série d'initiatives, d'activités de sensibilisation des populations de la région du Nord sur l'existence du risque sismique.

Yvonne Helle : En outre, cet exercice est l'aboutissement de cinq années d'efforts continus du Gouvernement haïtien avec l'appui des équipes du Plan Nord pour réduire la vulnérabilité des départements du Nord-Est, du Nord, et du Nord-Ouest. Le PNUD place la résilience des populations et des infrastructures au cœur de son action pour minimiser les pertes humaines et économiques. Cela signifie être sur le terrain au quotidien pour contribuer à coordonner les efforts communs et à œuvrer à l'implication de tous les acteurs (autorités locales, volontaires, population, organisations du système des Nations unies, bailleurs de fonds, ONG...), sous le leadership du Ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales et la Direction de la Protection civile.

Quelles sont les particularités qui ont conduit le Gouvernement à choisir le Grand Nord pour mener l'exercice de simulation sismique 2016 ?

M.A. J-B. : Les départements du Grand Nord d'Haïti sont exposés à un risque sismique élevé en raison de la proximité de la faille septentrionale à l'origine du séisme du 7 mai 1842, de magnitude 8. Cette région est considérée par les experts comme l'une des zones du pays les plus exposées au risque sismique et au tsunami. Donc, le choix du Nord pour la réalisation de cet exercice de simulation sur le plan de contingences sismiques répond à cette volonté de l'État d'investir dans la réduction du risque sismique notamment à travers la prise de conscience et l'éducation du public et des institutions et aussi à travers la formation sur les normes parasismiques dans la construction.



Dessin : atelier sur le Plan de contingences sismiques

Y.H. : L'évaluation du risque sismique du 30 juillet 2015, réalisée par la firme spécialisée Miyamoto dans le cadre du projet, évalue les dégâts probables dans les quatre villes du Grand Nord à 75 000 morts, 350 000 personnes à reloger temporairement, et plus de 50% de la superficie du bâti endommagés. La forte croissance démographique, combinée à la faiblesse des régu-

lations en matière d'urbanisme, rendent les grandes villes du Nord d'Haïti particulièrement vulnérables aux aléas naturels.

Peut-on parler aujourd'hui d'un Grand Nord informé et sensibilisé aux risques sismique et de tsunami ?

M.A. J-B. : Au cours de ces quatre dernières années, les départements du Grand Nord ont bénéficié de nombreuses actions de sensibilisation aux risques sismique et de tsunami. Au-delà de ces efforts entrepris par le Système, il convient de poursuivre ce travail d'information et de sensibilisation que l'État haïtien a commencé avec l'appui de ses partenaires. La population haïtienne, de son côté, notamment celle du Grand Nord, doit continuer à se préparer à faire face à d'éventuelles catastrophes.

Y.H. : C'est là tout l'objet de notre appui : aider les populations à être les premiers acteurs de leur résilience. La connaissance des risques est le préalable à toute politique d'atténuation de ceux-ci. En effet, on ne peut s'adapter à un risque que l'on ne comprend pas. La certification de 220 maçons et la formation de 37 ingénieurs en construction parasismique, l'évaluation du bâti, la cartographie des risques sont autant de pierres apportées à l'édifice des connaissances. Les autorités locales des quatre grandes villes du Nord – Cap-Haïtien, Port-de-Paix, Fort-Liberté et Ouanaminthe – sont aujourd'hui mieux informées et contribuent activement aux réalisations du projet. Elles s'en approprient les résultats et peuvent prendre des décisions éclairées dont les retombées dépassent largement les limites de leurs communes.

Cinq ans après le début de ce programme, quelles sont selon vous les prochaines étapes ?

M.A. J-B. : Dans l'immédiat, l'État prévoit d'organiser de nouvelles formations et des exercices de simulation. Ces activités devraient permettre de renforcer les capacités des équipes « permanentes » des centres d'opération d'urgence départementaux en cas de crise. Il s'attachera également à finaliser les trois plans de contingences sismiques pour les départements du Nord, du Nord-Est et du Nord-Ouest, à poursuivre les campagnes de sensibilisation et de formation des professionnels de la construction dans le Nord et le partage d'une méthode de renforcement du bâti selon les normes parasismiques. En définitive, le Système national de gestion des risques et des catastrophes envisage de promouvoir des actions systématiques de réduction des risques sur l'ensemble du pays.

Y.H. : Par définition, les risques ne sont pas statiques, ils évoluent, et nos projets doivent évoluer avec eux. Un travail essentiel vient de commencer pour préparer l'avenir : l'intégration de la gestion des risques dans les cursus scolaires.

Nous souhaitons également trouver plus de synergie avec les projets liés aux problèmes de fond que sont la pauvreté, la faiblesse des moyens économiques et la dégradation de l'environnement. Nos efforts continuent dans le Nord grâce à la générosité du Gouvernement japonais, qui va permettre de préparer de nouveaux plans de contingences et de mettre régulièrement à jour ceux qui existent déjà, de continuer la sensibilisation, notamment en milieu scolaire, et d'adapter nos stratégies.

Zoom sur... les plans de contingences



M. Moïse Saintilus, Secrétaire général de la Délégation départementale du Nord

La Délégation départementale du Nord est l'intermédiaire immédiat et privilégié de la Direction de la Protection civile dans les projets et activités portant sur la gestion des risques et désastres dans le département du Nord. Dans le cadre des efforts de formation et de sensibilisation de la population nordiste sur les risques sismique et de tsunami, le Secrétaire général de cette Délégation, M. Moïse Saintilus, fait le point notamment sur l'importance de la mise en place du Plan de contingences sismiques dans ce département mais aussi sur le travail de la Délégation et des structures de protection civile, en vue de sensibiliser le plus possible les autorités locales et la communauté sur cet outil pratique.

Quels intérêts représente, pour vous au niveau de la Délégation du Nord, la mise en place d'un plan de contingences sismiques dans ce département ?

Le Plan de contingences sismiques est d'un intérêt capital pour nous au niveau de la Délégation du Nord. Le département a déjà connu des séismes dévastateurs notamment en 1842 et 1941. D'autres événements malheureux peuvent se produire à n'importe quel moment puisque la menace sismique reste et demeure sur le département. Elle est imminente avec cette faille septentrionale qui traverse tout le Grand Nord. Un plan de contingences est un outil extrêmement important dans la mesure où il permet aux autorités, aux responsables de la protection civile, aux acteurs impliqués dans la gestion des risques et désastres de bien comprendre leur rôle, leurs responsabilités dans la préparation, la prévention aux éventuels phénomènes sismiques, mais aussi dans l'organisation de la réponse, au cas où un désastre se produirait. Il reste à mettre en œuvre ce plan au niveau des institutions publiques et privées pour qu'il soit approprié par les personnes concernées. Plus on sait ce qu'on doit faire, mieux on peut répondre aux catastrophes.

Par rapport à cette menace sismique que vous avez soulignée et la nécessité que ce plan de contingences sismiques soit connu par les autorités locales, n'était-ce pour l'information et la sensibilisation, quel est le niveau de collaboration entre la Délégation du Nord et la Direction de la Protection civile pour faciliter cette appropriation ?



Dessin : sensibilisation porte à porte

La Délégation apporte tout son appui à la Direction de la Protection civile dans ses activités de sensibilisation, de formation et de vulgarisation sur tout ce qui est lié à la gestion et à la réduction des risques de désastres, au niveau du département. Et ceci, qu'ils soient d'ordre hydrométéorologique, sismique ou autre. La Délégation Nord et la Protection civile, travaillent en étroite collaboration et mutualisent en quelque sorte leurs efforts afin de mieux sensibiliser la population nordiste sur l'existence du risque sismique dans le département. La Délégation est comme un prolongement de la Protection civile dans le sens qu'elle organise avec le soutien des cadres de la DPC, des séances d'information, de formation et de sensibilisation pour les autorités locales, sur leurs rôles et responsabilités dans la préparation, la prévention face à la menace sismique qui pèse sur le département.

La population doit continuer à se préparer à faire face à d'éventuelles catastrophes

La sensibilisation des populations aux risques est une composante incontournable du Système national de gestion des risques et désastres, qui s'appuie notamment sur :

- Des séances d'observations urbaines pour l'identification des risques, la proposition de solutions d'atténuation et l'élaboration de cartes de risque artisanales ;
- Des sessions de Vendredis de la protection civile pour l'entraînement aux gestes qui sauvent et la préparation aux urgences ;
- Des exercices d'évacuation dans des écoles ;
- L'élaboration et la distribution de matériels de sensibilisation sur le tsunami (affiches, dépliants, bande dessinée Ti Joël pour les enfants...).

300 panneaux de prévention ont été installés dans plusieurs zones exposées au risque tsunami. Le pays dispose actuellement de 3 marégraphes pour la surveillance de la mer et l'alerte précoce en cas de tsunami.

Un total de 160 représentants des comités communaux ou départementaux de protection civile ont suivi des formations en vue d'accompagner la population dans la réponse aux urgences.

Trois exercices de simulation au tsunami ont été réalisés en 2012 et en 2014 avec des évacuations de plus de 5 000 personnes (ville du Cap-Haïtien, Petite-Anse et Port-de-Paix).